

PASSAGE D'UN.E SALARIÉ.E DE LA SIAE VERS L'ENTREPRISE ADAPTÉE

FICHE DE DÉCRYPTAGE POUR LES ÉQUIPES ENCADRANTES

1. QU'EST CE QU'UNE ENTREPRISE ADAPTÉE?

Une Entreprise Adaptée (EA) est une **entreprise de droit commun** qui évolue dans le secteur concurrentiel. Elle bénéficie d'un agrément régional des services de l'Etat qui lui ouvre le droit à des aides au poste (AAP) et doit à ce titre :

- comporter dans ses effectifs un **minimum de 55%** de salariés en situation de handicap éligibles aux aides au poste (plancher d'agrément).
- adapter son environnement de travail et mettre en place un **accompagnement spécifique** destiné à favoriser la réalisation du projet professionnel de ses salariés.

Une Entreprise Adaptée ne peut pas bénéficier d'aides au poste au delà de 75% de son effectif.

2. LES ASPECTS TECHNIQUES À CONNAÎTRE

- **Les emplois proposés en Entreprise Adaptée (EA)**

Les Entreprises Adaptées sont présentes dans plus de 250 activités et proposent des emplois salariés, à temps plein ou partiel, en **CDD, CDI** voire en alternance.

Certaines Entreprises Adaptées proposent également des **CDD "tremplins"** : il s'agit de contrats de transition professionnelle d'une durée minimum de 4 mois et qui ne peuvent excéder 24 mois, assortis d'un accompagnement renforcé vers la sortie auprès d'un autre employeur.

Tous les contrats proposés en EA relèvent du droit commun (SMIC ou minimum conventionnel).

- **Comment recrute une Entreprise Adaptée (EA) ?**

Une Entreprise Adaptée peut recruter de façon directe ou via le réseau pour l'emploi, et va rechercher majoritairement des profils éligibles aux aides au poste. L'éligibilité à l'aide au poste varie en fonction du contrat :

→ **Aide au poste classique** : RQTH en cours de validité (ou BOETH par extension de droits) + un autre critère justifiant d'une situation d'éloignement de l'emploi (ex : être âgé de plus de 55 ans)

→ **Aide au poste CDD tremplin** : RQTH en cours de validité (ou BOETH par extension de droits) + être sans emploi (peu importe la durée)

- **Comment se mettre en lien avec une Entreprise Adaptée près de chez vous ?**

Consulter l'annuaire présent sur le site Internet de l'UNEA en cliquant [ICI](#) pour les contacter.

PASSAGE D'UN.E SALARIÉ.E DE LA SIAE VERS L'ENTREPRISE ADAPTÉE

FICHE DE DÉCRYPTAGE POUR LES ÉQUIPES ENCADRANTES

3. FOCUS ENTREPRISE ADAPTÉE DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Les Entreprises Adaptées de Travail Temporaire (EATT) sont spécialisées dans le recrutement de personnes en situation de handicap. Elles proposent des missions d'intérim pouvant aller jusqu'à 24 mois, assorties d'un accompagnement. Elles s'adressent exclusivement aux personnes en situation de handicap (RQTH ou BOETH) sans emploi. Elles offrent également une solution de placement permettant une intégration directe au sein d'une structure cliente.

4. QUELS PARCOURS POSSIBLES POUR UN.E SALARIÉ.E EN INSERTION ?

